

Numéro	10
Objet	RECONSTRUCTION DU PONT FAUBOURG CRONCELS - CONVENTIONS PHASE PROJET AVEC LA SNCF
Rapporteur	Jean-François RESLINSKI

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs) : 130

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

Excusés : BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
130		130		

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022**RECONSTRUCTION DU PONT FAUBOURG CRONCELS
CONVENTIONS PHASE PROJET AVEC LA SNCF**

Annexe : convention de financement

Exposé :

Le pont du Faubourg Croncels, situé sur le territoire de la ville de Troyes, a été construit en 1894. Faisant suite à une campagne d'inspection, cet ouvrage propriété de Troyes Champagne Métropole (TCM) est sous le coup d'une restriction de circulation (limitation de tonnage de transit à 3,5 tonnes sauf bus TCAT et services publics). Le diagnostic structurel réalisé a conclu à la nécessité de reconstruire ce pont-route franchissant la ligne ferroviaire Paris-Mulhouse.

La délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2016 fait état d'une enveloppe prévisionnelle du projet estimée à 4 500 000 € HT.

Pour ce projet de reconstruction, des études de programmation ont été diligentées et TCM a retenu en février 2020, un maître d'œuvre. Les premières réflexions ont permis de solliciter les services de SNCF Réseau pour convenir des conditions de réalisation de ce chantier (investigations complémentaires dans le cadre des études et réalisation des travaux intégrant la programmation des interruptions temporaires de circulation). Le coût actualisé de cette opération est aujourd'hui estimé à 5 500 000 € HT.

La contractualisation de cette opération avec SNCF Réseau a été actée par la délibération du 07 décembre 20 via :

- Un contrat de prestations d'un montant de 242 868,00 €, qui permettait la transmission des données d'entrée nécessaires aux études d'Avant-Projet, de réserver des créneaux de travaux, de contrôler et viser les études réalisées sous maîtrise d'ouvrage de Troyes Champagne Métropole.
- Une convention de financement en phase Avant-Projet portant sur l'étude des travaux dits-connexes qui seraient nécessaires (dévoisement de câbles, caniveau technique, maintien d'une piste carrossable), pour un montant de 67 742 €.

Un travail itératif entre SNCF Réseau et le maître d'œuvre retenu par TCM a permis d'affiner le projet et de préparer la phase travaux. Il en ressort un nouveau besoin d'étude de la part de la SNCF pour la phase PRO qui se décline comme suit :

- Un contrat de prestation d'étude des contraintes ferroviaires d'un montant de 91 999,08 € (signé par délégation). Celui-ci permettra d'étudier les contraintes ferroviaires liées à la démolition et reconstruction du pont.
- Une convention de financement d'un montant de 53 627,00 €. Les récentes évolution du projet ont montré l'importance d'étudier la mise aux normes des rails de sécurités des voies. L'étude portera donc sur ce sujet.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement en application du présent exposé des motifs.**